

DER : DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

CREATIS PATRIMOINE – SASU – Capital social : 2 000 €

73 rue de Saint-Mandrier-sur-Mer

83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES

04.22.80.67.73

contact@creatispatrimoine.com

www.creatispatrimoine.com

RCS de TOULON – SIRET 79009487400035 – APE : 6831 Z – TVA UE : FR06790094874

Enregistrée à l'ORIAS sous le n° 14001574 en qualité de :

* Conseil en Investissements Financiers, membre de LA COMPAGNIE CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers,

* Courtage ou intermédiaire en opérations de banque services et paiements.

Transactions sur Immeubles et fonds de commerces : carte CPI n° 8305 2018 000 030 431 délivrée par la CCI de Toulon.

Responsabilité civile et garantie financière souscrite auprès de :

MMA IARD – 14, Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS Cedex 9

ZURICH INSURANCE PLC - 112, Avenue de Wagram 75017 PARIS

Ne peut recevoir aucun effet, fonds ou valeur.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de mon activité de conseil en gestion de patrimoine, je suis soumis à diverses réglementations correspondant aux différents statuts que j'exerce. Le présent document est établi en vue de vous présenter le cadre réglementaire dans lequel nous allons travailler.

En application de l'article 325-5 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relatif aux Conseillers en Investissements Financiers (CIF), je vous adresse les informations réglementaires et les informations complémentaires préconisées par LA COMPAGNIE CIF association professionnelle agréée par l'AMF, dont je suis adhérent, enregistré auprès de l'ORIAS sous le numéro **14001574** (www.orias.fr) :

- **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)**

- Dans l'exercice de mon activité de CIF, je suis susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante. Le conseil en investissement non indépendant, repose sur une analyse diversifiée de manière large des instruments ou services financiers disponibles sur le marché, sans pour autant analyser l'ensemble des offres. La rémunération pourra se faire sous forme de rétrocessions de commissions et/ou d'autres avantages monétaires ou non monétaires perçus ou reçus de la part de nos partenaires, cumulés éventuellement à nos honoraires. Cette rémunération est justifiée par une amélioration de la qualité de notre prestation et dans l'objectif d'agir au mieux de vos intérêts.

La nature du conseil ainsi que les contours de la rémunération vous seront communiquées de manière plus précise au sein de la lettre de mission.

L'autorité de contrôle pour l'activité CIF est :

Autorité des Marchés Financiers

17 Place de la Bourse

75 082 PARIS Cedex 02

- **Intermédiaire en Opération de Banque et Services de Paiement (IOBSP)** en qualité de :
 - Courtier exerçant l'intermédiation en vertu d'un mandat de leur client pour la vente de crédit immobilier.

Dans le cadre de cette activité je ne suis pas autorisée à encaisser des fonds destinés à un client ou à un établissement de crédit.

Notre cabinet propose un service portant sur les crédits immobiliers.

Informations spécifiques portant sur le service de conseil de crédits immobiliers

Notre cabinet propose un service de conseil portant sur des contrats de crédits immobiliers.

Dans le cadre de ce service, notre recommandation porte sur uniquement une gamme référencée et restreinte de produits (conseil non indépendant).

Cela signifie que, pour vous conseiller, nous nous fondons sur un nombre restreint de contrats de crédit disponibles sur le marché pour les intermédiaires agissant en vertu d'un mandat délivré par un client (Article L519-1-1 du code monétaire et financier).

Dans le cadre du service de conseil, notre recommandation porte sur notre propre gamme de produits.

Pour l'activité d'IOBSP, l'autorité de contrôle est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) dont l'adresse de correspondance est :

ACPR
4 place de Budapest
Direction du Contrôle des Pratiques Commerciales
75436 PARIS Cedex 9

- **Pour la transaction d'immeubles et fonds de commerce :**

Notre cabinet est titulaire de la carte professionnelle n° 8305 2018 000 030 431 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulon, activité pour laquelle le cabinet ne peut percevoir aucun fonds, effet ou valeur. Le cabinet a souscrit une garantie financière de 320 000 €, auprès de MMA IARD sous la police n° **146560043**, 14 Boulevard marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9.

L'autorité de contrôle de l'activité immobilière est :

DGCCRF
La Direction Générale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes,
56 boulevard Vincent Auriol, Télédocus 042,
75013 Paris Cedex 13

Organisation et bonne conduite

Enfin, je vous confirme que conformément au Code de Bonne Conduite de LA COMPAGNIE CIF, la COMPAGNIE IAS et IOBSP, j'ai pris l'engagement pour maintenir mon adhésion, de suivre des formations réglementaires obligatoires, de justifier annuellement d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle, de produire mon casier judiciaire et de déclarer immédiatement, sous peine de déchéance, tout événement susceptible de le modifier, enfin de respecter toutes les dispositions incluses dans le Code de Bonne Conduite de LA COMPAGNIE CIF et IOBSP.

Traitement des réclamations

La réclamation peut être exprimée lors d'un rendez-vous et doit être adressée par écrit à la Direction du cabinet par courrier, 73, rue de Saint-Mandrier-sur-Mer 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES ou par un e-mail : contact@creatispatrimoine.com.

Le Cabinet accuse réception de la réclamation dans le délai de 10 jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation ; et à deux mois maximums pour y répondre, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas de réponse insatisfaisante le client peut ensuite contacter :

Pour l'activité de CIF :

- Le Médiateur de l'AMF (instruments financiers et services d'investissements) :

Autorité des Marchés Financiers

17, Place de la Bourse

75 082 Paris Cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>

En cas d'échec de la médiation, vous aurez la possibilité en dernier recours de saisir le tribunal relevant de la juridiction compétente qui pourra statuer sur tout litige.

Traitement des données personnelles et confidentialité

Notre travail nécessitant un accès, un stockage et l'exploitation d'informations personnelles, que vous voudrez bien nous confier, nous nous engageons à respecter le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 28 mai 2018.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de nos activités et des services proposés sont collectées et traitées par Graziella NEVE en qualité de responsable de traitement.

Notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre notre cabinet et son client, à préserver la sécurité et intégralité, à ne communiquer ses informations aux tiers auxquels il est nécessaire de transmettre pour la bonne exécution des missions confiées.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite archivées pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Concernant vos proches nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au : 73, rue de Saint-Mandrier-sur-Mer 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés).

Les informations personnelles recueillies dans le cadre de notre activité sont enregistrées dans un fichier informatisé traité par Graziella NEVE pour la gestion et le suivi de la relation client. Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation et pendant un délai raisonnable après la fin de celle-

ci et sont destinées à l'ensemble des collaborateurs du cabinet et personnes externes pour la bonne réalisation de notre mission.

Nous vous informons que vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit de restriction sur l'utilisation, d'un droit d'opposition à l'utilisation, d'un droit à l'effacement ou encore d'un droit à la portabilité de vos données personnelles.

Vous pouvez ainsi bénéficier de ces droits à tout moment en nous informant directement à l'adresse suivante :

- par courrier électronique : contact@creatispatrimoine.com
- par courrier postal : 73, rue de Saint-Mandrier-sur-Mer 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES

A défaut du respect du délai de traitement de votre demande, vous disposez d'un droit à introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle compétente, via leur site internet ou par voie postale : CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07.

Par ailleurs, le cabinet s'abstient, sauf accord express, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.

Moyens de communications

Nous vous informons que nous communiquerons avec vous par les moyens suivants :

- Par courrier
- Par tout autre support durable (e-mail, site internet dédié, etc...) dès lors que les clients auront opté formellement pour la fourniture des informations sur cet autre support et que ce même support se révélera adapté au contexte dans lequel seront conduites les affaires.

En vous remerciant de la confiance que vous voudrez bien nous accorder,

Je vous prie de croire, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Signature du conseiller



Les coordonnées de contact suivantes que vous nous avez communiquées pourront à tout moment être utilisées en vue de sécuriser et d'authentifier nos échanges.

- En cochant cette case, vous acceptez que les informations soient communiquées par le biais d'un support durable autre que le papier, à savoir par courriel. À tout moment, vous pouvez demander à disposer du document papier ou à revenir à une remise de document sous format papier.